

CPME OCEANIQUE : DES MESURES POUR UN ANCRAGE TERRITORIAL ET LA SOUTENABILITE DES ECONOMIES ULTRAMARINES

NOS PROPOSITIONS POUR UN CADRE RENFORCE DE RESILIENCE TERRITORIALE ECONOMIQUE (RTE)

Loin des idées reçues sur les territoires d’Outre-mer, passé le choc économique du premier confinement en 2020, et malgré les stigmates de la crise des Gilets jaunes, les économies ultramarines ont montré une résilience globalement plus forte qu’en métropole durant la pandémie.

Les entrepreneurs ultra-marins ont su tirer parti des dispositifs d’accompagnement mis en place par l’État, les collectivités locales, l’Union européenne (UE) et la solidarité entre entreprises. Il faut toutefois reconnaître que cette résilience trouve également son origine dans certains facteurs structurels des Outre-mer qui ont amorti le choc conjoncturel de la pandémie.

Des faiblesses devenues des forces durant les crises.

Reste que la sortie de crise tant attendue est aujourd’hui rendue plus difficile avec l’impact de la guerre en Ukraine et les difficultés d’approvisionnement au niveau mondial.

L’agenda politique nous offre l’opportunité de faire des propositions pour un **cadre renforcé de résilience territoriale économique (RTE)** en outre-mer, pour un meilleur ancrage territorial et plus de soutenabilités. Mais c’est aussi l’occasion de rappeler la nécessité de donner du sens au caractère océanique de la France et de l’Europe.

Ces 10 propositions de la CPME répondent à des enjeux de court, moyen et long termes. En effet, comme l’a indiqué France Stratégie dans son récent rapport sur les « Soutenabilités », les crises qui se suivent (Gilets jaunes, Covid, guerre en Ukraine) ont mis en lumière la difficulté à penser collectivement la « fin du monde » et la « fin du mois ». Elle a révélé que la puissance publique n’était pas bien outillée pour réussir les transitions écologique et numérique d’une manière qui soit socialement juste, et reconnue comme démocratiquement légitime.

Dans les Outre-mer, il faut d’urgence **préserver la production locale (avec une perspective de meilleur ancrage par une réindustrialisation déjà entamée) tout en freinant l’augmentation des prix pour éviter une inflation insoutenable**. Cela passe par un mécanisme de continuité économique territoriale (à l’image de la Corse) pour compenser la flambée du coût des intrants. Ce mécanisme doit être accompagné d’une **stratégie de diversification des approvisionnements des Outre-mer et des contrôles renforcés pour**

garantir une saine concurrence. Il conviendra enfin d'apporter des réponses effectives à l'endettement des entreprises et à leurs besoins en financement.

A moyen terme, dans le cadre d'une remise à plat de la Loi « Avenir professionnel » que demande la CPME, un ancrage dans nos territoires des politiques menées pour l'apprentissage et l'alternance est souhaitable. Ceci devra s'accompagner d'une amélioration des conditions de financement de la formation continue de nos salariés.

A long terme, il s'agit d'ancrer les Outre-mer dans la France et l'Europe en donnant vie à une France océanique, acteur de la diplomatie économique française et européenne, du soft power français et de son industrie de défense et de souveraineté.

COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
Conforter la solidarité nationale pour le soutien aux intrants pour éviter l'inflation	Consolider l'apprentissage et l'alternance – Améliorer la formation des salariés	Ancrer les Outre-mer dans les institutions françaises et européennes
Faciliter la diversification des approvisionnements et garantir une saine concurrence	Ancrer les politiques publiques en territoire	Faire des Outre-mer de vrais postes avancés de la stratégie internationale de la France et de l'UE
Réduire l'endettement des entreprises et les difficultés de financement	Favoriser l'inclusion	Développer une économie « France océanique » de la Défense
AMBITION	AMBITION	AMBITION
Maitriser l'inflation et tirer l'emploi vers le haut	Améliorer la cohésion sociale et garantir la soutenabilité économique	Construire un nouvel avenir à nos territoires

1. Conforter la solidarité nationale pour le soutien aux intrants pour éviter l'inflation

La guerre en Ukraine est venue ajouter aux difficultés logistiques rencontrées par les entreprises, avec notamment un transport maritime devenu imprévisible et aux tarifs élevés. Si on ajoute les difficultés d'approvisionnement, le coût accru de l'assurance-crédit, d'où des stocks plus importants pour gérer les futures crises, la trésorerie des entreprises ultramarines devient exsangue.

Le développement de l'industrie dans les territoires ultramarins permet de garantir l'autosuffisance sur le plan agro-alimentaire notamment, le développement de l'emploi local et par conséquent de contribuer à leur résilience.

C'est pourquoi, il est urgent de préserver ou de construire une production locale (dans la perspective d'un meilleur ancrage territorial par une réindustrialisation déjà entamée à La Réunion par exemple) tout en freinant l'augmentation des prix pour éviter une inflation insoutenable. Cela passe par un **mécanisme de continuité économique territoriale (à l'image de la Corse) pour compenser la flambée du coût des intrants**. En effet, il faut garder à l'esprit que pour ces territoires, lorsqu'une marchandise est importée et arrive à l'aéroport ou au port, il faut ensuite l'acheminer vers les îles proches (exemple pour la Guadeloupe : Les Saintes, Marie-Galante, La Désirade) et ce nouveau déplacement est aussi impacté par l'augmentation du coût du transport.

Ce dispositif plus large et plus facilement accessible que l'« aide au fret » actuelle devrait permettre de contenir une partie de l'inévitable hausse des prix des produits finis à venir. Il s'agit également d'aller plus loin que la Charte signée en février 2022 à La Réunion.

Pour soutenir le secteur industriel et préserver les productions locales, la CPME propose également de maintenir les mesures fiscales existantes dans les RUP comme l'octroi de mer, les taux d'imposition réduits pour certains produits, et les zones franches.

Ce pont stratégique entre la France hexagonale et les Outre-mer sera l'assurance que nos territoires, plus fragiles, ne subiront pas plus que l'hexagone, les effets d'un éloignement qui les pénalise déjà.

Il conviendra de s'assurer de la bonne santé financière des collectivités locales, acteurs-clés de l'ancrage territorial, en **systématisant les Contrats de redressement en Outre-Mer (COROM), sous le contrôle de la Cour des Comptes.**

2. Faciliter la diversification des approvisionnements et garantir une saine concurrence

En complément des points liés à la logistique, les Outre-mer connaissent de fortes contraintes liées à leurs sources d'approvisionnement. Outre le nécessaire respect des normes françaises et européennes, des règles sanitaires et phytosanitaires leur sont appliquées. Par ailleurs, elles sont confrontées à des dispositions souvent peu adaptées à l'usage de certains produits chimiques ou matériaux de construction spécifiques à nos territoires mais non pensés pour les climats européens. De même, l'octroi de certaines subventions est parfois conditionné à l'achat de produits d'origine exclusivement européenne.

Or dans un contexte mondial de pénurie et face aux singularités de la position géographique des territoires d'Outre-mer, il serait utile que nos entreprises puissent pour un temps limité et

encadré, du fait des crises, avoir un accès facilité à de nouveaux marchés pour une diversification des approvisionnements tout en garantissant la qualité des produits.

Nous proposons ainsi un élargissement des règles de subventions de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) sur les intrants agricoles et plus largement l'octroi d'agrément provisoires par des organismes mandatés à cet effet pour l'achat de produits originaires de pays tiers à l'Union européenne. De telles dispositions devraient faire partie d'un dispositif d'aide exceptionnel, pour une période limitée, au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

En parallèle des assouplissements contrôlés, il conviendra de développer dans toute la France océanique, des zones d'activité économique spéciales ayant vocation à mieux faire entrer nos territoires dans les chaînes de valeur mondiale, contribuant ainsi à un meilleur désenclavement maritime voire aérien.

L'ensemble de ces dispositions devra être assorti de contrôles renforcés pour garantir une saine concurrence et la soutenabilité des décisions prises.

3. Réduire l'endettement des entreprises et les difficultés de financement

Comme beaucoup d'entreprises françaises, nos entrepreneurs ont des bilans affectés par des dettes (bancaires, fiscales et sociales) et un capital social trop faible. Il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des solutions pour améliorer le Besoin en Fonds de Roulement des entreprises et de les sortir d'un endettement mortifère. Il faut en outre améliorer les délais de paiement des acheteurs publics et faciliter les solutions de préfinancement sur les opérations subventionnées.

La CPME propose un prêt de consolidation qui pourrait être porté par Bpifrance. Ce prêt regrouperait toutes les échéances de l'entreprise et s'étalerait sur une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans. Pour rendre attractif ce dispositif au regard de l'affectation en fonds propres, nous plaçons pour faire évoluer le cadre législatif encadrant les prêts participatifs afin de modifier leur traitement comptable. Il faudrait décider, selon un profil d'amortissement, d'inscrire de façon dégressive les montants dans les fonds propres. Ce prêt de consolidation devra être sorti de l'évaluation (bancaire ou assureurs-crédit) de l'entreprise pour ne pas pénaliser durablement celle-ci dans son rebond.

Il faut en outre, renforcer le rôle de Bpifrance en outre-mer et lui permettre de proposer des solutions plus larges pour le préfinancement de la commande publique et des subventions. L'obligation de co-financement avec un acteur bancaire doit pouvoir être levée.

Enfin, afin de renforcer le capital des PME et, par effet de levier, faciliter le financement et donc l'investissement, la CPME propose l'instauration d'un taux réduit d'IS pour la fraction des résultats réintégrés au capital des PME. Cette mesure d'équité fiscale vise simplement à ce que les résultats immédiatement réinvestis et ceux distribués, fassent l'objet d'un traitement fiscal différencié.

4. Garantir les délais de paiement de la commande publique

Dans les territoires d'Outre-mer notamment, les retards de paiement constituent un frein au rebond économique dont les entreprises souhaiteraient profiter. Selon le dernier rapport annuel de l'IEDOM¹, les délais fournisseurs ont atteint 69 jours en 2019, dans ces départements.

¹ Institut d'émission des départements d'outre-mer sur les délais de paiement

Les chiffres sont préoccupants : le dernier rapport de l'Observatoire des délais de paiement pour 2021 montre que le délai de paiement en outre-mer a augmenté de 2,7 jours entre 2020 et 2021, pour atteindre 64,8 jours au 31 décembre 2021. Il demeure à un niveau bien supérieur au délai global de paiement réglementaire maximal (30 jours dans le secteur public local et 50 jours dans le secteur hospitalier) mais également aux moyennes métropolitaine (27,6 jours) et nationale (28,2 jours). Les difficultés à la fois structurelles et conjoncturelles, notamment les problèmes récurrents de trésorerie que connaissent les collectivités territoriales et établissements de santé ultramarins, sont à l'origine des délais de paiement importants. Cette situation a été aggravée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les crises sociales qui ont suivi.

Des réponses doivent être trouvées pour pallier cette situation qui rend d'autant plus fragiles nos entreprises ultramarines. Des mesures doivent être prises pour rendre plus performante, en la matière, la commande publique. La CPME formule 9 propositions disruptives et pragmatiques pour répondre à cet enjeu.

AMELIORER LA COHESION SOCIALE ET GARANTIR LA SOUTENABILITE ECONOMIQUE

5. Consolider l'apprentissage et l'alternance – Améliorer la formation des salariés

L'apprentissage a réellement progressé ces deux dernières années en France et dans les Outre-mer. Il répond à un besoin de rapprochement entre les demandeurs d'emploi, les jeunes et les entreprises. **Même si l'aide de l'Etat n'est pas la seule raison au succès du dispositif, cette aide doit être maintenue.**

Nos territoires souffrent par ailleurs d'un déficit de politique territoriale concertée pour l'emploi, l'orientation, la formation et l'apprentissage. Il nous faut mettre en place de manière effective des CREFOP actifs et dynamiques, afin de faire face à l'atomisation et à la faible taille des filières économiques, et aussi renforcer **l'action des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés dans le cadre des autres instances paritaires de pilotage de la stratégie de formation.**

D'autant plus que les OPCO ont perdu leur ancrage local, à l'exception notable de l'OPCO EP. Les décisions se prennent maintenant au national, au niveau de branches professionnelles souvent mal, voire pas représentées en Outre-mer. Cette approche « jacobine » rend souvent difficile l'accès à la formation pour nombre d'entreprises ultramarines. Il faut impérativement apporter une réponse territoriale à cette atomisation du tissu économique et à l'absence d'agrégation des entreprises par filières homogènes.

Des solutions devront être trouvées au niveau local, **en mobilisant notamment des fonds européens, pour contribuer à financer la formation continue de nos salariés. Il conviendrait aussi pour ces territoires, de dé plafonner et augmenter les frais de déplacement** en raison de l'étendue de certains de ces territoires (exemple en Polynésie Française).

6. Ancrer les politiques publiques en territoire

Nous plaçons depuis longtemps pour un meilleur ancrage de l'État en région. Nous voulons non pas plus d'État mais mieux d'État. La déclinaison territoriale du Plan de relance a montré les limites du centralisme pour des économies insulaires.

² Document CPME « Les enjeux des délais de paiement en Outre-mer »

Il nous faudrait plus d'enveloppes (de petite taille, inférieures à 1 million par projet) pouvant être mises en œuvre au niveau local, sous l'animation d'un préfet dédié dans le cadre d'une coordination au sein d'une Conférence territoriale de l'action publique.

Il faudrait également généraliser les systèmes de Guichet Unique à destination des entreprises en relégitimant notamment l'action des Chambres consulaires pour lesquelles des moyens spécifiques devraient être déployés sous le contrôle de l'Etat.

Au niveau national, et par analogie avec la loi Montagne, nous souhaitons une Conférence des territoires de la France océanique. Cette instance interministérielle qui pourrait être animée par le Premier Ministre s'assurera de la transversalité, de la territorialité et de la soutenabilité des politiques publiques déployées dans les Outre-mer. Elle veillera notamment à faciliter l'adoption de normes territoriales facilitant la mise en œuvre effective des politiques publiques. Elle pourra s'appuyer sur des données de suivi grâce à une pleine intégration des Outre-mer dans les statistiques et rapports nationaux.

Cette nouvelle animation territoriale pourrait s'appliquer à l'urgence du logement. En effet, dans les Outre-mer, le prix des terrains à bâtir, l'augmentation des coûts de constructions liés aux réglementations et crises successives, se télescopent *in fine* avec la solvabilité des foyers ultramarins; et deviennent par conséquent un frein à la construction et à l'acquisition de logements neufs ou anciens. **Offrir des logements accessibles aux ménages les plus modestes est pourtant un enjeu de politique publique permanent pour nos territoires.**

Aussi et afin de répondre de façon innovante et disruptive, nous proposons de séparer les coûts du foncier et du bâti et ce sur une très longue durée, puisqu'il serait conclu sur une période comprise entre 18 et 99 ans; et permettrait de baisser les prix de sortie de 30 à 50% à l'instar de villes hexagonales. La transposition de dispositifs dans l'esprit du Bail Réel Solidaire³ et OFS, apparaissent alors comme des réponses possibles à cet enjeu majeur pour la France Océanique car en capacité de transformer les modèles économiques actuels.

Cette innovation permettrait notamment:

- De loger les ménages aux revenus modestes
- De permettre d'accéder à la propriété pour ceux voulant se constituer un patrimoine immobilier
- De renforcer la mixité sociale sur le long terme
- De développer l'offre de logements et d'assurer la pérennité des logements d'accession sociale

7. Favoriser l'inclusion

L'inclusion par l'emploi est un projet de société qui permet aux personnes les plus fragiles de bénéficier de l'accès à l'emploi et à la formation pour s'insérer dans la société par le travail.

A titre d'exemple, la CPME Réunion s'engage de longue date pour l'inclusion et mobilise notamment un réseau d'employeurs solidaires qui agissent pour une insertion sociale et

³ La ministre du Logement et de l'habitat durable a présenté le 19 juillet 2016, une ordonnance relative au bail réel solidaire - BRS. Il s'agit sur le fondement de l'article 91 de [la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des territoires économiques](#), elle crée un nouveau type de bail cédé à l'activité des organismes de foncier solidaire (OFS). Ces derniers ont été introduits dans le code de l'urbanisme par [la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové \(Alur\)](#). Ils constituent des organismes à but lucratif avec pour objectif d'acquérir et de gérer des terrains, bâtis ou non, afin de constituer un parc pérenne d'accession à la propriété ou à la location de ménages modestes.

professionnelle durable des personnes fragilisées en associant travail, formation, accompagnement, et suivi.

Au regard de la démographie des Outre-mer, une attention particulière doit être accordée aux jeunes mais aussi aux seniors. Pour cela, et pour contribuer la création d'emplois dans le secteur marchand, il est essentiel que les Outre-mer se dotent également de structures d'accompagnement et d'ingénierie pour favoriser l'émergence d'entreprise à but d'emploi (EBE) ou d'entreprises à mission.

Notre engagement auprès des acteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE), et plus largement de l'économie sociale et solidaire (ESS) serait renforcée par une **politique publique coordonnée dans le cadre de stratégies de Bassins d'Emplois à Dynamiser – BED** (avec des indicateurs comme le taux de NEETS ou taux de chômage).

Nous partageons l'ambition de **renforcer le recours à l'apprentissage en Outre-mer**. Les dispositifs de formation par alternance, en particulier l'apprentissage et la reconversion ou promotion par alternance (Pro A) apparaissent comme des outils particulièrement adaptés à l'insertion ou au maintien dans l'emploi.

Il faut rappeler cependant que les branches professionnelles ne sont pas aussi structurées en Outre-mer que sur le territoire métropolitain. C'est un frein au développement des politiques publiques de l'apprentissage dans nos territoires.

CONSTRUIRE UN NOUVEL AVENIR A NOS TERRITOIRES

8. Ancrer les Outre-mer dans les institutions françaises et européennes

La CPME s'associe au récent Appel des Présidents de Régions Ultrapériphériques, formulé lors du Sommet de Fort-de-France de mai 2022 et soutient la demande d'une véritable « *prise de conscience politique au plus haut niveau de l'Etat, en concertation avec les populations et les forces vives, pour agir sans délai* » autour des trois axes forts suivants :

- Refonder la relation entre ces territoires et la République par la définition d'un nouveau cadre permettant la mise en œuvre de politiques publiques conformes aux réalités de chacune de ces régions ;
- Conjuguer la pleine égalité des droits avec la reconnaissance des spécificités ultramarines, notamment par une réelle domiciliation des leviers de décision au plus près de ces territoires ;
- Instaurer une nouvelle politique économique fondée sur leurs atouts notamment géostratégiques et écologiques.

En cohérence avec nos engagements passés, nous souhaitons une consolidation des mesures existantes. Ce qui pourrait notamment se faire dans le cadre de **l'adoption d'une loi d'orientation de la France océanique confortant les économies, les filières et les entreprises locales**. Cette loi doit avoir pour objectif de stabiliser toutes les politiques publiques européenne et nationale sur au moins 10 ans et garantir leur développement par de la stabilité, de la visibilité et de la lisibilité, en milieu reconnu par l'UE comme structurellement difficile.

Le ministère des Outre-mer, au titre de l'ambition du gouvernement en faveur de la cohésion des territoires, pourra animer les travaux de la Conférence des territoires de la France océanique.

Par ailleurs, afin mieux prendre en compte la réalité des PME de l’Outre-mer dans toutes les politiques européennes qu’il s’agisse de stratégie industrielle, développement durable, transition numérique, etc., pourquoi ne pas systématiser un « réflexe » RUP » européen ? C’est une proposition que nous formulons.

9. Faire des Outre-mer de véritables postes avancés de la stratégie internationale de la France et de l’Europe

Nous militons de longue date pour une **meilleure insertion des Outre-mer dans leur environnement géostratégique dans l’ensemble de ses composantes** : institutionnelle, économique, recherche et innovation, culturelle, sportive, politique et militaire. **C’est une ambition que nous partageons avec l’Union européenne dans le cadre des Régions Ultrapériphériques.**

En effet, compte tenu de leur situation géographique, les Outre-mer, et plus largement les régions ultrapériphériques, constituent un atout unique pour les relations extérieures de l’Union et pour la projection de ses intérêts et de ses valeurs. Elles font de la France et de l’Union, un véritable acteur international. Conformément à la stratégie «Global Gateway», la coopération avec les pays et territoires voisins est également essentielle pour le développement économique et l’intégration régionale de ces régions. L’accord de partenariat ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) - UE lancé en 2021 encourage la coopération des États ACP avec les PTOM et les régions ultrapériphériques, par exemple dans les domaines du commerce, de l’énergie, de la transition numérique, du changement climatique, de l’environnement et du tourisme.

Pour faciliter cette internationalisation des entreprises ultra-marines, **la CPME demande une majoration du crédit impôt export et des financements à l’internationalisation des entreprises.**

Par ailleurs, il est important de faire des Outre-mer des territoires d’innovations mondiaux de la protection de la biodiversité et de l’adaptation aux changements climatiques

Les Outre-mer et plus largement les régions ultrapériphériques sont extrêmement riches sur le plan de la biodiversité. La stratégie de l’UE en faveur de la biodiversité à l’horizon 2030 le reconnaît et souligne spécifiquement la nécessité de protéger et de restaurer leurs écosystèmes. De nombreux secteurs, dont le tourisme, la pêche, la sylviculture et l’agriculture, dépendent de cette biodiversité.

Des projets pilotes soutenant l’innovation et la recherche doivent être créés dans une optique de transition des RUP vers l’économie circulaire et la mise en œuvre de la stratégie biodiversité

Les Outre-mer sont bien placés pour devenir des modèles de développement, respectant l’économie circulaire et la neutralité climatique, tout en investissant et en créant des emplois dans des solutions vertes et bleues dans des secteurs. Par exemple, on peut envisager une évolution des Schémas régionaux de développement touristique et de valorisation locale.

Pour atteindre les objectifs de transition agroécologique et de croissance verte dans les régions ultrapériphériques (RUP), la CPME propose de **renforcer les dispositifs spécifiques et les dotations financières du régime POSEI** (programme d’options spécifiques à l’éloignement et à l’insularité).

Les régions d’Outre-mer actualisent leurs stratégies de spécialisation intelligente afin de promouvoir l’innovation dans les secteurs les plus prometteurs, à savoir l’agroalimentaire, la

bioéconomie, l'économie bleue durable, la formation et la recherche sur la médecine tropicale, le tourisme et les industries créatives. Le fait d'encourager la recherche et l'innovation (R&I) peut aider ces régions à tirer parti de leurs atouts et à intégrer l'Espace européen de la recherche (EER).

Il est essentiel de préserver les dispositifs de majoration du CIR/CII pour soutenir les efforts de recherche des entreprises.

En outre, la commande publique doit devenir un véritable levier de transformation des économies ultramarines. Ainsi **dans le cadre des Schémas de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), une part croissante de la commande publique devrait être réservée à des marchés durables avec notamment une plus grande prise en compte des clauses d'inclusion.**

Pour favoriser l'accès à la commande publiques des TPE-PME, il convient de travailler sur 4 leviers :

- Lever les freins que constituent les délais de paiement ;
- Généraliser la stratégie du bon achat (SBA) ;
- Pérenniser les dispositions de la loi Bareigts sur la commande publique ;
- Systématiser la clause indicative de retombées économiques ;
- Généraliser l'action des Parlements de la commande publique de type Haut Conseil de la Commande Publique (HCCP).

En matière de transition énergétique, les Outre-mer (la Réunion, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, Wallis et Futuna et Saint-Pierre et Miquelon) bénéficient de Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE) spécifiques à leurs territoires et élaborées conjointement entre l'Etat et les Collectivités. Grâce à ces PPE territorialisées, nos territoires doivent résolument avancer vers l'autonomie énergétique avec pour principal objectif la décarbonation de leurs économies et la réduction de la consommation finale d'énergie.

Il est donc primordial de mieux se saisir de ces PPE en territoire afin de lutter contre le changement climatique, contribuer au développement de filières d'énergies renouvelables locales et accompagner les entreprises ultra-marines vers la transition écologique. Il ne peut plus y avoir d'un côté, une économie qui conquiert des marchés et de l'autre une économie qui répare.

C'est pourquoi nous devons véritablement amplifier cette capacité de différenciation territoriale pour relever ce défi énergétique, et générer une nouvelle économie locale, créatrice d'emplois dans nos bassins de vie. Ce cercle vertueux nourrira la cohésion sociale dont nos territoires ont tant besoin.

10. Développer une économie « France océanique » de la Défense

La région indopacifique revêt pour la France et l'UE une importance stratégique grandissante. Les forces à l'œuvre dans la région ont en effet engendré une concurrence géopolitique intense, qui accentue les tensions grandissantes s'exerçant sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement ainsi que dans les domaines technologique, politique et de la sécurité.

Dans ce cadre, la France (au sein de l'Europe) doit aider à construire une architecture de sécurité régionale ouverte et fondée sur des règles, notamment des voies de communication maritimes sûres, un renforcement des capacités ainsi qu'une présence navale renforcée des États membres de l'UE dans la région indopacifique. L'UE annonce rechercher davantage d'exercices conjoints et d'escales avec les partenaires de la région indopacifique, notamment

des exercices multilatéraux, afin de lutter contre la piraterie et de protéger la liberté de navigation dans la région.

L'UE intensifiera, avec ses partenaires, le dialogue en matière de sécurité et de défense, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et la cybersécurité. Elle soutiendra aussi les capacités des partenaires de la région indopacifique à garantir la sécurité maritime. Elle renforcera aussi les capacités de ses partenaires à lutter contre la cybercriminalité.

Pour répondre à ces enjeux de souveraineté, il est essentiel que la France se dote de moyens permettant de **renforcer les déploiements navals (commerciaux et militaires), par une loi de programmation militaire valorisant ses espaces de la France Océanique, afin de contribuer à protéger les lignes maritimes de communication et la liberté de navigation dans la région indopacifique**, tout en renforçant la capacité des partenaires de la région à assurer la sécurité maritime.

L'adoption récente par l'Union européenne de sa « Boussole stratégique », lui donne les moyens de construire une culture commune militaire mais également d'orienter aux besoins de défense dans les secteurs technologique et scientifique mais aussi culturel, sportif, économique...

Articulé autour de quatre piliers - la gestion de crise, la résilience, les capacités et les partenariats -, ce document procède à une analyse de la multiplication des menaces et évite la survalorisation du « soft power » face aux aspects sécuritaires et militaires. Les Outre-mer doivent devenir les acteurs-clés de la mise en œuvre de cette vision.